



Sous l'autorité du chargé de mission Habitat, vous aurez en charge :

Missions du poste

Accueillir et renseigner le public

- Orienter le public, identifier les problèmes exprimés par les demandeurs de logement
- Répondre aux courriers, mails et appels des demandeurs
- Enregistrer les demandes de logement, vérifier les dossiers et pièces administratives

Assurer la gestion locative du patrimoine communal

- Etablir et assurer le suivi des contrats de location, conventions précaires, baux commerciaux
- Suivre les encaissements, impayés et contentieux avec la régie
- Participer à la programmation des travaux, aux états des lieux entrants et sortants en lien avec la Direction des Services Techniques

Instruire les demandes de logement sociaux

- Vérifier les dossiers et les pièces administratives
- Analyser et assurer le traitement des dossiers
- Elaborer les courriers ou mails nécessaires au suivi des dossiers
- Préparer et suivre les commissions d'attribution de logements

Assister le chargé de mission habitat

- Transmettre des informations sur les demandeurs de logement
- Participer à l'élaboration des données nécessaires à la mise à jour de l'observatoire de l'immobilier
- Identifier les interventions sur le patrimoine communal

Profil recherché

- Connaissance de l'outil informatique et aisance à l'écrit
- Travail en équipe et avec des partenaires extérieurs

- Savoir gérer les éventuelles situations conflictuelles
- Capacité d'écoute et d'analyse
- Discrétion, tolérance, rigueur
- Permis B indispensable

Informations complémentaires

- Vous pouvez être amené à participer à des réunions et/ou évènements avec le/la chargé de mission Habitat (et en cas d'absence de sa part)
- Vous vous rendez aux Commissions d'Attribution Logement (CAL)

Liens utiles

Postuler en ligne

[/mon-quotidien/emploi/postuler-en-ligne](#)

Infos pratiques

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle
- 39h/semaine (25 congés + 22 RTT)
- Participation à la garantie du maintien de salaire
- Adhésion au CNAS
- Amicale du personnel
- Participation forfait mobilités durables
- Participation au remboursement des frais de transport (75 % des transports en commun)
- Poste télétravaillable (1 journée)